Fiche « pour les clubs »

Pour les mineurs, les pratiques cyclistes en club et en extérieur (routes, pleine nature, vélodromes, pistes de BMX, parks BMX Freestyle…) sont autorisées sans la limite de 3h et à 20km du domicile et sans effectif limité.

Pour les majeurs, les pratiques cyclistes individuelles en extérieur (routes, pleine nature, vélodromes, pistes de BMX, parks BMX Freestyle…) et en club est autorisée dans la limite de 3h et à 20km de son domicile.

Pour maintenir durablement ces pratiques, nous avons collectivement besoin d'adopter des gestes et comportements qui permettront de limiter la propagation du virus. Ceci nous permettra de retrouver au plus vite les courses et compétitions cyclistes qui nous font vibrer.

. Adapter l'encadrement dans les clubs (voir ci-dessous)
. Proposer nos compétences aux maires pour organiser des séances de « Savoir Rouler à Vélo »
. Organiser progressivement les conditions de la reprise des compétitions
. Informer les cyclistes comment « Pratiquer individuellement »

Encadrer différemment…

En tant qu'acteurs associatifs, nous avons désormais une double responsabilité :

. Servir de modèles aux jeunes et aux moins jeunes pour appliquer collectivement les gestes barrières et les règles de distanciations personnelles
. Partager notre expertise et notre passion du sport cycliste avec le plus grand nombre de pratiquants, quelques soient leurs motivations (compétitions, santé, vie sociale, apprendre à rouler…)